Droit des affaires internationales

ECTS : 3

Description du contenu de l'enseignement :

Principales règles du contentieux international des affaires (règlement bruxelles I Bis) - Détermination du droit applicable aux contrats internationaux (règlement Rome I, Convention de Vienne de 1980 sur la vente internationale de marchandises…) Acquérir les réflexes nécessaires à la bonne rédaction de contrats internationaux compte-tenu des enjeux qui leur sont propres

Compétence à acquérir :

Capacité à conduire un raisonnement juridique dans le cadre d'un contentieux contractuel international